

C o p i e .

Cercle des Installations Maritimes de Bruxelles.

---

Assemblée plénière du 9 Janvier 1919.

Après avoir entendu les développements présentés par M. Teugels-Dévos, l'Assemblée, à l'unanimité, vote le vœu suivant:

Considérant que les statistiques du port d'Anvers renseignaient déjà avant la guerre, un trafic appréciable autant de provenance qu'à destination de la Suisse;

Estimant que les propres industriels de ce pays, ainsi que son avenir économique, permettent de prévoir un accroissement considérable de cet apport;

D'autre part, qu'il est d'intérêt national de provoquer l'augmentation du mouvement transitaire du port d'Anvers par l'extension de son Hinterland.

Vu la concordance des intérêts suisses et belges:

Décide:

Le Cercle des Installations Maritimes de Bruxelles, attire l'attention du Gouvernement sur les avantages qui résulteraient de l'internationalisation du Rhin. Il se permet de l'engager à poursuivre devant la Conférence de la Paix, d'accord avec le Gouvernement fédéral, l'instauration sur ce fleuve d'un régime favorable aux intérêts des deux pays et exprime le vœu que le Congrès de la Paix prévoit la nécessité d'améliorer les moyens de communication par eau, entre le Rhin et les bouches de l'Escaut.

---

